



## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

du 18 novembre 2021

### 1. CLECT

La CLECT (Commission locale d'évaluation des charges transférées) a procédé à l'évaluation de la charge liée à la « compétence capture et gestion des animaux errants, enlèvement des animaux morts » qui s'élève à 51 117,72 € avec une répartition en fonction du nombre d'habitants des communes. Le conseil adopte cette méthode de calcul dont la charge pour Cissé s'élève à 3 117,72 €. Puis il approuve le principe de révision libre ainsi que le montant de l'attribution de compensation d'une valeur de 486 199,55 € pour Cissé.

### 2. Finances

Un budget annexe « Énergie solaire photovoltaïque » a été ouvert pour la permettre la gestion de la production et la vente d'électricité. Cette activité est « un service public industriel et commercial ou SPIC ». Le conseil accepte de confier la gestion de ce service à Madame Merlet dont il faut fixer sa rétribution. Elle sera calculée en fonction des indices bruts et majorés et du régime indemnitaire détenus par l'agent. Le montant de rémunération fera l'objet d'un remboursement au budget général de la commune.

### 3. Convention de servitudes

Une partie des eaux pluviales de la porcherie est dirigée vers une mare privée grâce à une canalisation passant sous les parcelles AH n°41 et AH n°42. Le conseil décide de conclure avec le propriétaire une convention de servitudes pour le passage en tréfonds des canalisations.

### 4. Parc éolien du Rochereau

La commune du Rochereau prévoit l'implantation de 4 éoliennes d'une hauteur de 230 m produisant 5 980 MWh, soit la consommation de 16 800 foyers. Cissé situé à moins de 6 km du site doit donner son avis. Le Conseil donne un avis favorable.

### 5. Cession d'un bâtiment

L'épicerie-traiteur MEDIS jouxte un bâtiment communal qui permettrait son extension.

Le rez-de-chaussée de 72 m<sup>2</sup> avec un garage de 8 m<sup>2</sup> est occupé par la poste, et le logement de l'étage de 86 m<sup>2</sup> est loué à un particulier qui dispose aussi d'une cour privative de 90 m<sup>2</sup>. France Domaine a évalué le bâtiment à 120 000 €. L'exploitant de l'épicerie accepte de prendre en charge les services postaux et de maintenir le contrat de location de l'appartement. Le conseil accepte de céder cette propriété pour une valeur de 120 000 €, les frais de notaire et de bornage sont à la charge du demandeur.

### 6. Rectification d'une erreur matérielle

Dans la délibération n° 2021-058 du 07 octobre 2021 concernant l'acquisition d'une portion de la parcelle YB n° 63, sa numérotation est erronée. Elle est référencée YB n°43. Le conseil accepte la modification.

### 7. Réseaux

**Pose et dépose des illuminations** : elles sont assurées par la Sorégies dans une convention de mécénat et le conseil accepte de signer cette convention.

**Redevance d'occupation du domaine public** : le conseil accepte le versement des redevances suivantes

- Réseaux électriques : la redevance est calculée en fonction de la population et s'élève à 424 €.
- Réseaux gaz : la redevance calculée en fonction de la longueur des canalisations s'élève à 754 €.
- Réseaux de télécommunication : elle est de 2 533,95 €.

## **8. Personnel municipal**

**Création d'un emploi technique** : la charge de travail du responsable des services techniques qui assure aussi la fonction d'ASVP a considérablement augmenté (nouveaux lotissements, suivi des chantiers, traitements alternatifs...). Il doit être déchargé de certaines fonctions pour mener à bien ses tâches. Le conseil décide d'ouvrir un poste d'adjoint technique territorial à temps complet.

**Assurance statutaire** : le conseil accepte de souscrire l'assurance statutaire du personnel auprès de la CNP pour l'année 2022.

## **9. Questions diverses**

**Journée déchets** : le 27 novembre de 10 h à 12 h est organisé le ramassage de déchets sur la voie publique ; sacs jaunes et noirs seront fournis mais les participants devront apporter des gants et un gilet jaune.

**Chantier jeunes** : devant le succès rencontré de ce premier chantier la municipalité a déjà retenu deux dates aux vacances de Pâques et Toussaint pour deux autres chantiers.

**CMJ** : les animateurs poursuivent les travaux avec les jeunes pour préparer les élections du 12 décembre. Un kit du conseiller sera donné à chaque jeune conseiller.

**Atelier décoration** : plusieurs élus ont lancé un atelier afin de confectionner des objets pour les décorations de Noël.

**Bulletin** : les articles sont à fournir avant le 12 décembre.

**Commissions communautaires** : un bref compte-rendu a permis de suivre les projets des travaux des commissions bâtiments et déchets de la CCHP.